

## Règlement intérieur du championnat de Hainaut à Fayt-lez-Manage.

### Article 1 :

Le C.R.E.C. organise le championnat de Hainaut du 18 au 25 août 2007. Le tournoi a lieu dans la salle communale de Fayt-lez-Manage, avenue Emile Herman à Manage.

### Article 2 :

Le tournoi est une compétition de la ligue de Hainaut homologué par la F.E.F.B et la F.I.D.E., il se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés avec le programme Pair two version 5.0 se font au système suisse.

### Article 3 :

La cadence de jeu est de 1 heure 30 pour les 30 premiers coups plus 1 heure QPF.

### Article 4 :

Le calendrier de la compétition et le début des parties est défini comme suit :

- ° Ronde 1 : Samedi 18 août 2007 à 14 heures
- ° Ronde 2 : **Dimanche 19 août 2007 à 10 heures**
- ° Ronde 3 : **Dimanche 19 août 2007 à 16 heures**
- ° Ronde 4 : Lundi 20 août 2007 à 19 heures
- ° Ronde 5 : Mardi 21 août 2007 à 19 heures
- ° Ronde 6 : Mercredi 22 août 2007 à 19 heures
- ° Ronde 7 : Jeudi 23 août 2007 à 19 heures
- ° Ronde 8 : Vendredi 24 août 2007 à 19 heures
- ° Ronde 9 : **Samedi 25 août 2007 à 11 heures**
- ° Remise des prix : Samedi 25 août 2007 à 17 heures

Affichage des appariements : 1 heure après la fin de la ronde.

### Article 5 :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie. Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre :

- 1° Le Bucholz Médián
- 2° La confrontation directe
- 3° La performance.
- 4° Nombre de victoire

Les joueurs participent dans la catégorie déterminée par leur cote Elo Belge, à défaut la valeur d'un joueur est déterminée par sa cote F.I.D.E.

### Article 6 :

Mr Renaud Barreau, arbitre national de catégorie C, est l'arbitre principal du tournoi.

L'arbitre est tenu de respecter les règlements en vigueur au 1 er juillet 2007. Une commission des réclamations est constituée avant la première ronde, au minimum de 5 personnes, et sera présidée par une personne qui ne fera pas partie des arbitres du tournoi.

### Commission d'appel :

- 1° Dal Borgo Albin
- 2° Grobelny Fabrice

3° Sita Giuseppe  
4° Robert Romanelli  
5° Piacentini Claudio

Article 7 :

Si un joueur est absent lors d'une ronde, il doit le signaler à l'arbitre et signer la feuille qui sera prévue à cet effet.

Article 8 :

Les joueurs ont l'obligation de respecter l'arbitre, les adversaires, le public et le matériel de jeu.

Article 9 :

A l'issue de la partie, les joueurs inscrivent le résultat et apposent leur signature sur les feuilles de notation. Le vainqueur donne le résultat à la table d'arbitrage ; en cas de nulle, c'est le conducteur des blancs qui donne le résultat. **Les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.**

Article 10 :

**Tous les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu (même ceux des spectateurs).**

Si une sonnerie de téléphone portable sonne, elle entraîne directement la perte de la partie par le fautif. Si une sonnerie de téléphone portable appartenant à une personne étrangère au tournoi sonne, l'arbitre appliquera la sanction adéquate, cette sanction pourra être l'exclusion de la salle de jeu.

Article 11 :

Il est interdit de fumer dans tous les locaux de la salle de tournoi.

Il est interdit d'analyser les parties, de jouer des parties autres que celles prévues par l'arbitre dans la salle de jeu. Il est interdit de commenter des parties en cours.

Pendant la partie, interdiction de quitter sans autorisation la salle de jeu. **Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.**

Exclusion automatique après un forfait non signalé.

**Attitude convenable demandée.** Eviter toute discussion et toute lecture suspecte. Toute dégradation entraînera une exclusion. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

**Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.**

Article 12 :

La liste complète des prix sera affichée avant le début de la 4<sup>ème</sup> ronde. Une liste indiquera les prix communs valable pour tous les participants. **Une liste comprendra les prix attribués aux joueurs hennuyers et une autre aux joueurs non hennuyers.**

**La catégorie des joueurs hennuyers regroupe tous les joueurs ayant une affiliation principale dans un cercle hennuyer.**

**Le premier prix de 500€ est distribué au champion du Hainaut.**

**Les prix ne seront ni cumulés ni partagés.**

**Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présent à la remise des prix (les joueurs qui sont absent à cette remise des prix ne recevront pas leur prix, même après la compétition).**

Article 13 :

La participation au tournoi implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

Pour le CREC,  
Les organisateurs :  
Sita Giuseppe

L'arbitre principal,  
Renaud Barreau,